



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PS-04

Cessation d'emploi du personnel

Juill. 2026



Sécurité du personnel (vérifications, accès, etc.)

Personnel Security

PS-04 — Cessation d'emploi du personnel (PaFF)

Énoncés :

Lors de la cessation d'emploi d'une employée ou un employé :

- a. désactiver l'accès au système dans une période de [Affectation : période définie par l'organisation]
- b. mettre fin ou révoquer tous les authentifiants et les justificatifs d'identité associés à la personne
- c. effectuer une entrevue de fin d'emploi et mener une discussion sur [Affectation : sujets liés à la sécurité de l'information définis par l'organisation]
- d. récupérer toutes les propriétés liées à la sécurité et à un système organisationnel
- e. conserver l'accès à l'information et aux systèmes précédemment contrôlés par la personne concernée

Responsable : Aucun

Discussion :

Les propriétés système comprennent les jetons d'authentification matériels, les manuels techniques d'administration de système, les clés, les cartes d'identité et les laissez-passer de l'édifice. Les entrevues de fin d'emploi permettent de s'assurer que les personnes concernées comprennent les contraintes de sécurité auxquelles elles doivent se soumettre à titre d'anciennes employées et anciens employés et leurs responsabilités à l'égard des biens associés au système. Lors des entrevues de fin d'emploi, l'équipe de la Sécurité veille à rappeler aux employées et employés leur acceptation des ententes de non-divulgaration et les éventuelles limitations professionnelles dont ils pourraient faire l'objet. Il se peut qu'il soit impossible de procéder aux entrevues de départ pour certaines employées et certains employés, y compris dans les cas de non-disponibilité des superviseuses et superviseurs, de maladie ou d'abandon de poste. Une exécution rapide des mesures de cessation d'emploi est essentielle dans les cas de congédiement pour motif valable. Dans certaines situations, l'organisation devrait envisager de désactiver les comptes de système des employées et employés ayant été congédiés avant même qu'ils ne soient informés.